La Communauté des Communes Giennoises propose

Stages sportifs et club ados

Automne 2020 – de 6 à 17 ans

C.D.C.G.

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES GIENNOISES

www.legiennois.fr

Tarif CDCG : 12,50€ / semaine (20€ pour les 2 semaines)
Tarif hors CDCG : 15€ / semaine (25€ pour les 2 semaines)

Stages sportifs 6/17 ans

	Initiations sportives	Animations sportives (60 places)	
	6/17 ans	6/8 ans Gymnase M. Audoux	9/17 ans Gymnase C.Bottet (entrée par le stade municipal)
Horaires	10h - 12h (accueil à partir de 9h30)	14h - 17h (accueil à partir de 13h30)	
Lundi 19	Escalade (gymnase M. Audoux) 12 places Football (Stade L. Boyer) 24 places VTT (Stade L. Boyer) 16 places	Jeux traditionnels Sports Collectifs	Sports Collectifs Grands jeux
Mardi 20		Jeux traditionnels Sports de raquettes	Sports Collectifs Sports de raquettes
Mercredi 21		Jeux traditionnels Sports Collectifs	Sports Collectifs Jeux traditionnels
Jeudi 22	Sortie à l'accrobranche de Neuvy en Sullias Départ : 9h / Retour : 18h départ : 9h parking du lycée B. Palissy ou gymnase des Clorisseaux		
Vendredi 23	Escalade / Foot / VTT	Jeux pré-sportifs	Jeux pré-sportifs

Club ados 11/17 ans

36 places maximum	Lieux de rdv	Heures de rdv	Heures de retour	Activités
Lundi 26	Parking du lycée B.Palissy de Gien	13h30	17h	Activités sportives
	Gymnase de Poilly-lez-Gien	13h30	17h	
Mardi 27	Parking du lycée B.Palissy de Gien	9h	17h	Sortie VTT (30 km)
	Gymnase de Poilly-lez-Gien	9h	17h	
Mercredi 28	Parking du lycée B.Palissy de Gien	13h30	17h	Activités sportives
	Gymnase de Poilly-lez-Gien	13h30	17h	
Jeudi 29	Parking du lycée B.Palissy de Gien	9h	18h	Sortie
	Gymnase de Poilly-lez-Gien	9h	18h	
Vendredi 30	Parking du lycée B.Palissy de Gien	13h30	17h	Activités sportives
	Gymnase de Poilly-lez-Gien	13h30	17h	

▶ L'USAGE DES TÉLÉPHONES PORTABLES EST INTERDIT.
▶ LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE.

– Stages sportifs : du 19 au 23 octobre

– Club Ados : du 26 au 30 octobre

Prévoir son repas pour les jours de sortie.

– Remise des dossiers d'inscriptions :

Les dossiers complets sont à remettre impérativement à la CDCG :
Espace G. Gonat - rue de l'Ancien Hôtel-Dieu - 45500 Gien - Tél : 02 38 05 19 12
Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30 / Le vendredi de 8h à 12h
Fin des inscriptions en fonction des places disponibles
(inscriptions possibles jusqu'au 13/10 - 17h)

– Pour participer, il suffit de :

- Remplir les fiches de renseignements, du droit à l'image et l'autorisation de départ
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile 2020-2021
- Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive (multisports) datant de moins de 3 mois (valable 3 ans), ou remplir le questionnaire de santé si vous avez fourni un certificat médical datant de moins de 3 ans
- Remplir l'autorisation parentale ainsi que le tableau de présence
- Venir en tenue de sport
- Fournir la photocopie du carnet de vaccinations
- Règlement : après réception de la facture, les sommes sont à régler auprès de la Trésorerie.

Le programme peut être modifié en fonction des conditions météorologiques et des protocoles sanitaires en vigueur.

Avant et après les horaires indiqués sur le programme,
les enfants ne sont plus sous la responsabilité des animateurs.

Autorisation Parentale

Je, soussigné(e) M^me^, M. _____ (père, mère, tuteur*) autorise mon enfant, _____ à participer aux activités sportives organisées par la Communauté des Communes Giennoises pendant les vacances d'automne 2020 : ☐ oui / ☐ non

« Avant et après les horaires indiqués sur le programme, les enfants ne sont pas sous la responsabilité des animateurs de la Communauté des Communes Giennoises. »

Date : Signature du responsable :

Présences**

Stages sportifs (du 19 au 23 octobre)

Matin (10h-12h)

Football ☐ **Escalade** ☐ **VTT** ☐

Après-midi (14h-17h)

6-8 ans (gymnase M. Audoux) ☐ **9-17 (gymnase C. Bottet)** ☐

Jeudi : sortie accrobranche ☐

Départ : Gien ☐ **Poilly-lez-Gien** ☐

Repas du midi : Lundi ☐ **Mardi** ☐ **Mercredi** ☐ **Vendredi** ☐

3.10€ par repas - menu unique

Club Ados (du 26 au 30 octobre)

Lieu de RDV : Gien ☐ **Poilly-lez-Gien** ☐

Responsabilité :

Pendant les horaires d'animation :
les enfants sont sous l'autorité des éducateurs/animateurs.
Avant et après les horaires indiqués sur le programme :
les enfants sont sous la responsabilité des parents.

* Entourer la mention utile / **cochez vos choix

Fiche renseignements

L'Enfant

L'Enfant	1	2	3	4
Prénom Nom				
Photos				
Fille / Garçon	F ☐ / G ☐	F ☐ / G ☐	F ☐ / G ☐	F ☐ / G ☐
date de naissance	Né(e) le A	Né(e) le A	Né(e) le A	Né(e) le A
Régime alimentaire				
Copie d'assurance extrascolaire	☐	☐	☐	☐

Le responsable légal

Jugement : ☐ oui / ☐ non

	☐ Père / ☐ Mère	☐ Père / ☐ Mère
Prénom		
Nom		
Adresse		
CP / Ville		
Tél.		
Tél. d'urgence		
E-mail		
Employeur		

Autres Personnes majeures Pouvant venir Chercher votre enfant :

1 : _____ / Tél : _____

2 : _____ / Tél : _____

3 : _____ / Tél : _____

Autorisation De Départ « non accompagné »

Je, soussigné(e) M^me^, M. _____

Domicilié(e) : _____

_____

Agissant en qualité de : ☐ père / ☐ mère / ☐ tuteur

Autorise l'enfant :

1 _____ né(e) le : _____

2 _____ né(e) le : _____

3 _____ né(e) le : _____

4 _____ né(e) le : _____

Et demeurant à la même adresse,

A Partir seul(e) des animations communautaires

pour la période du _____ au _____

Animations : ☐ Stages sportifs (6/17 ans)

☐ Club Ados (11/17 ans)

Je décharge donc les animateurs de toutes responsabilités à compter du départ de mon enfant. Fait pour servir et valoir ce que de droit,

Le : _____ Signature du responsable :

Droit à l'image : autorisation de diffusion

Je, soussigné(e) M^me^, M. _____

Domicilié(e) : _____

_____

Agissant en qualité de : ☐ père / ☐ mère / ☐ tuteur

☐ **Autorise** ☐ **N'Autorise pas**

La Ville de Gien et/ou la Communauté des Communes Giennoises à utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies réalisées dans le cadre des activités dont elle a la responsabilité, ainsi qu'à exploiter ces clichés, en partie ou totalité, à des fins d'information générale pour une durée de 1 an à compter de ce jour.

La présente autorisation concerne :

1 _____ né(e) le : _____

2 _____ né(e) le : _____

3 _____ né(e) le : _____

4 _____ né(e) le : _____

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.
Les photographies pourront être exploitées et utilisées sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, intégralement ou par extraits et notamment : Presse, Journaux municipaux & Internet.

Le : _____ Signature du responsable :

Questionnaire de santé

Médecin traitant : M^me^, M. _____

Copie des vaccinations : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐

Copie maladies importantes : 1 ☐ 2 ☐ 3 ☐ 4 ☐

Votre enfant :	1	2	3	4
suivra-t-il un traitement médical* ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
est-il sujet à l'asthme ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
a-t-il des allergies ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Alimentaires (lesquelles ?)				
Médicamenteuses (lesquelles ?)				
Quelle est la conduite à tenir ?				

* si oui : merci de nous confier une ordonnance récente et les médicaments prescrits (emballage d'origine et marqué au nom de l'enfant)

Je, soussigné(e) M^me^, M. _____

Agissant en qualité de : ☐ père / ☐ mère / ☐ tuteur

- Atteste l'exactitude des renseignements données aux animateurs communautaires et accepte que mon enfant participe à l'ensemble des activités prévues, ainsi qu'au transport inhérent à l'organisation de celles-ci.
- Autorise la direction à prendre toutes les décisions nécessaires à la sauvegarde de mon enfant

Le : _____ Signature du responsable :

Questionnaire de santé

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical.

Votre enfant :	1	2	3	4
Durant les 12 derniers mois :				
Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essouflement inhabituel ou un malaise ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Avez-vous eu un épisode de réspiration sifflante (asthme) ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Avez-vous eu une perte de connaissance ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
A ce jour :				
Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non
Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non	☐ oui ☐ non

Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions :
Vous n'avez pas de certificat médical à fournir

Si vous avez répondu **OUI** à une ou plusieurs questions :
Vous devez fournir un certificat médical

Le : _____ Signature du responsable :

Réglement intérieur

Des activités du service «sports et jeunesse intercommunal»

Article 1 : Les animations de l'école intercommunale des sports sont ouvertes aux personnes âgées de 3 ans et plus.

Article 2 : Pour qu'une personne puisse fréquenter les activités, elle doit :

- Mettre à jour la cotisation définie par la délibération communautaire annuelle en fonction des animations.
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile ou extrascolaire
- Remplir la fiche d'inscription (renouvelable tous les ans) et le droit à l'image
- Fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique sportive datant de moins de trois mois.
- Fournir une photo d'identité
- Remplir l'autorisation parentale (ainsi que le tableau des jours de présence pour les activités se déroulant durant les vacances scolaires).
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engager à le respecter.

Article 3 : Les dates, horaires et lieux d'activités sont précisés sur les plaquettes distribuées en début d'année scolaire ou avant chaque vacance. Pour le bon fonctionnement des animations ainsi que pour des raisons logistiques (transports, restauration,…), les mini-camps seront annulés s'il y a moins de 6 inscrits.

Article 4 : Le montant de l'adhésion aux dispositifs est fixé en Conseil communautaire. Elle est individuelle. Les règlements s'effectueront par titre de recettes (à la fin de la période d'activités). En ce qui concerne les adhérents qui seraient absents pour des raisons autres que la maladie (sur présentation d'un certificat médical), la facturation sera établie selon l'inscription.

Article 5 : La Communauté des Communes Giennoises a souscrit une assurance permettant de couvrir les frais résultant d'un accident survenu pendant le fonctionnement des activités. Cette assurance couvre la responsabilité civile des adhérents et des agents dans les limites du fonctionnement des dispositifs. Les parents doivent souscrire une police d'assurance « responsabilité civile». Tout dommage ou dégât causé par une personne sur les aménagements et les installations sera réparé par la Communauté des Communes Giennoises ou par un tiers aux frais des auteurs. Un titre de recettes du montant du préjudice sera adressé à ceux-ci.

Article 6 : L'adhérent ne doit avoir sur lui aucun objet de valeur. La Communauté des Communes Giennoises dégage toute sa responsabilité en cas de perte ou de vol. Il est conseillé que chaque participant ait une tenue vestimentaire adaptée aux différentes activités, sauf cas particulier signalé par la Communauté des Communes Giennoises.

Article 7 : Les adhérents ne doivent pas être atteints de maladie contagieuse susceptible de nuire à la santé des autres adhérents ou du personnel intercommunal. Les parents sont tenus d'informer les responsables de tout problème (médical ou autre) susceptible d'entraîner un comportement particulier de l'enfant ou de l'empêcher de pratiquer certaines activités. En cas de traitements médicaux, ils pourront être administrés pendant les heures de présence, sur présentation d'une ordonnance datée et signée et d'une autorisation écrite datée et signée. Les médicaments ne doivent pas être laissés à l'enfant, mais remis au responsable en personne. Les parents sont tenus de venir chercher leur enfant en cas de maladie.

Article 8 : En cas d'accident ou d'indisposition, la personne blessée ou indisposée doit prévenir le plus rapidement possible un membre de l'équipe d'animation. En cas d'accident grave, le responsable téléphonera aux secours. La personne sera transportée à l'hôpital le plus proche.

Article 9 : La participation aux activités mentionnées sur les plannings est obligatoire. Les adhérents qui n'ont pas d'autorisation ne touchent pas au matériel d'animation, aux ustensiles et appareils divers sans autorisation. Des jeux et du matériel d'animation sont mis à la disposition des bénéficiaires sous la responsabilité d'un animateur. Une personne autorisée à utiliser librement ce matériel doit en prendre le plus grand soin et le remettre en place dès qu'il ne s'en sert plus. Les locaux et espaces de jeux doivent être respectés, et il est interdit :

- de fumer, de consommer ou d'introduire de l'alcool ou toute sorte de produit illicite,
- d'introduire tout matériel représentant un danger quelconque.

Article 10 : Lors des trajets en car et/ou minibus, les adhérents doivent entrer et sortir du car en bon ordre sous la conduite de leur animateur.
Pendant le trajet :

- la station assise est obligatoire.
- le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.
- il est interdit de déranger le chauffeur par des cris ou une agitation excessive.
- les adhérents ne doivent ni salir, ni dégrader le car.
- il est interdit de boire ou de manger dans le car.

Article 11 : Lors des activités, la détérioration, la perte ou le vol feront l'objet d'une facturation à la famille et/ou à l'adhérent. La Communauté des Communes Giennoises se réserve le droit de refuser à un adhérent, l'accès à certaines activités, dans le cas où son comportement mettrait en danger la sécurité morale, physique ou matérielle des autres bénéficiaires et / ou de lui-même. Ce refus serait immédiatement suivi d'un entretien du responsable du dispositif (avec les parents s'il s'agit d'une personne mineure). Les bénéficiaires doivent en toute occasion montrer du respect envers les autres bénéficiaires et les animateurs. En cas d'inconduite notoire ou d'indiscipline persistante, leur exclusion momentanée pourra être prononcée après avertissement écrit envoyé (aux parents s'il s'agit d'une personne mineure).

Certains comportements ou circonstances peuvent entraîner l'exclusion de l'adhérent :

- non-respect du règlement intérieur,
- non déclaration par les parents d'une maladie contagieuse entraînant des mesures d'éviction,
- retard à l'arrivée ou au départ : l'accumulation de retards pourra donner lieu à l'exclusion de l'enfant.

Article 12 : En cas de litige qui pourrait provenir de l'exécution du présent acte, le tribunal administratif d'Orléans sera compétent pour en juger.

Je, soussigné(e) M^{me}, M. _____
reconnais avoir reçu et pris connaissance du présent réglement et en accepter l'ensemble des conditions

signature :

Pôle Sports et jeunesse
Communauté des Communes Giennoises
Espace G. Gonat - Rue de l'ancien Hôtel Dieu - 45 500 - Gien
Tél : 02 38 05 19 12